

Présents : AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, CLAUDEL Jean-Marie, DEVOILLE Véronique, FARRON Marie-Claude, GERARD Pierrette, GREGY Pascal, LAPOIRIE André, LAVE Michel, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PARMENTIER Maryline, PETITJEAN Sylvie, PIERREL Christian, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANCON Nicolas, VIRY Claude WYKA Pierre

Excusés: MOINE Sylvie, PERNOT Stéphane

ALEXANDRE René a donné procuration à PIERREL Christian

Monsieur WYKA Pierre a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2010 est approuvé.

## **DELIBERATIONS**

### **Cantine/ garderie – Révision des tarifs**

Mme le Maire rappelle que chaque année une variation des coûts de la cantine scolaire et de la garderie se fait suivant l'évolution de l'inflation. L'année dernière, au vu de la situation de crise, aucune augmentation n'avait été décidée.

Pour la période de août 2009 à août 2010, l'inflation moyenne est de 1.4 %. L'augmentation des tarifs serait insignifiante et le contexte de crise que subissent les ménages est le même que l'année précédente, Mme le Maire propose donc uniquement d'arrondir les prix pour simplifier la régie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de prestation de garderie, applicables à toutes les familles, pour des raisons de facilité d'arrondir à 3.40 € le prix de cantine au lieu de 3.38 € et d'appliquer les mêmes tarifs de cantine au personnel enseignant et moitié au personnel communal surveillant.

### **C2VRM – Modifications des statuts**

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle invitant à se prononcer sur les modifications statutaires décidées lors du Conseil communautaire du 22 septembre 2010 et concernant l'ajout dans le chapitre « Environnement » de « proposition de délimitation, réalisation et dépôt d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) » et dans le chapitre « Aménagement de l'espace communautaire » de « élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) ». Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

### **C2VRM – Groupement de commande pour les diagnostics accessibilité**

Mme le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 précise que les propriétaires ou gestionnaires d'ERP doivent réaliser le diagnostic d'accessibilité de chaque bâtiment avant le 1er janvier 2010 pour les catégories 1 et 2, avant le 1er janvier 2011 pour les catégories 3 et 4 ; la catégorie 5 n'est pas soumise à ce diagnostic. Les 5 catégories devront néanmoins être mises aux normes d'ici le 1er janvier 2015.

Compte tenu de l'intérêt économique de faire appel à un prestataire unique pour l'ensemble de ces diagnostics d'accessibilité, il est proposé au conseil de créer un groupement de commandes avec les 11 communes pour réaliser l'ensemble de ces diagnostics, pour les ERP de classe 1 à 5. La liste précise des bâtiments à diagnostiquer sera définie avec chaque commune. La C2VRM serait coordonnateur du groupement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du groupement de commande tel qu'indiqué ci-dessus, accepte les conditions énoncées dans ladite convention, accepte la désignation de la C2VRM comme coordonnateur du groupement de commande, élit comme représentant de la commune dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande : Véronique MARCOT, titulaire et René ALEXANDRE, suppléant.

### **Forêt communale - Achat à la petite Feigne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition des parcelles AI 1,10 et 20 appartenant à Mme PEUREUX pour un montant total de 4 617.01 € et une surface totale de 0.9224 ha pour poursuivre le programme de suppression des enclaves en forêt communale et de mettre en place sur ce patrimoine foncier une politique de gestion durable et demande que ces parcelles bénéficient du régime forestier.

### **Bâtiments techniques – Achat d'une partie supplémentaire**

Suite à la délibération 52/10 du 2 septembre 2010 dans laquelle Mme le Maire exposait que dans le cadre de l'aménagement des bâtiments techniques rue Georges Colnot, il sera nécessaire de prévoir des locaux dits sociaux (bureaux, vestiaires, toilettes,...). M. Jeanmichel proposant de vendre à la commune une partie des bâtiments attenants aux bâtiments techniques permettant de joindre la partie haute des bâtiments de plain-pied et disposant de sanitaires. Après délibération, il avait été décidé de solliciter l'avis des domaines. Ceux-ci ont estimé ces locaux à 50 000 € par courrier du 28 septembre 2010. Ce prix n'est pas acceptable pour le propriétaire qui avait fait une proposition à 80 000.00 €. Mme le Maire propose donc de négocier avec celui-ci. Le Conseil Municipal, avec 3 voix contre et une

abstention, décide de procéder à l'acquisition des locaux mentionnés ci-dessus dans la limite de 65 000 € correspondant au moyen terme entre la proposition du propriétaire et l'estimation des domaines

### **Budget Principal – DM3**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires proposées.

### **Amendements calco-magnésiens - demande de subvention**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'amendement calco-magnésien établi par l'ONF afin de lutter contre le dépérissement de la hêtraie observé dans les forêts de la Vôge dont la commune de St Nabord est coordinateur du groupement de commande. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et le plan de financement prévisionnel, et sollicite une aide de l'Etat au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de ce programme d'amendement en Forêt Communale sur une surface de 107.19 ha,

### **Pôle d'excellence rurale – Mise à disposition d'un terrain**

Mme le Maire expose que depuis une année, au niveau du Pays d'Epinal, de nombreux acteurs de la filière bois – feuillus interpellent les collectivités locales, les organisations syndicales et la Chambre des Métiers et de l'artisanat des Vosges à propos des difficultés économiques qu'ils rencontrent. Les cessions d'entreprises, les dépôts de bilan et les restructurations traduisent le malaise des acteurs de la filière bois - feuillus. Au-delà des effets conjoncturels de la crise économique, des carences structurelles apparaissent dans le circuit économique.

Le Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a souhaité devenir le porteur d'un projet de Pôle d'Excellence Rurale à visée économique. Dans ce contexte spécifique, la commune de Xertigny en lien avec la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle s'inscrit sur la phase 2 du Pôle d'excellence rurale à savoir : structuration de la filière bois feuillue, notamment sur le projet de plateforme technologique de traitement des bois. La démarche retenue est la création d'une plateforme technologique sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle et sur laquelle sera intégrée les équipements nécessaires à une offre qualitative et quantitative de produits répondant aux besoins du marché, à savoir :1. le thermo chauffage (rétification des bois), 2. le soudage et 3. les systèmes constructifs et l'aboutage.

Mme le Maire précise que la commune de Xertigny pourrait être la commune d'accueil de cette plateforme. Elle propose donc pour acter cette possibilité d'accueil de mettre à disposition de la Communauté de Communes, deux hectares de terrain situé sur la zone d'activité « Xertipôle » dans le cadre de ce projet structurant pour la commune, pour la Communauté de Communes, pour le bassin d'aménagement d'Epinal et pour tous les acteurs de la première transformation des bois de feuillus dans les Vosges.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à réserver 2 ha de parcelle sur la zone artisanale pour l'implantation d'une plateforme technologique dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale et précise que les modalités seront définies ultérieurement.

## **INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL**

### **Travaux**

- Maison de santé : la mise en place des professionnels de santé est prévue début janvier 2011
- Aménagement Place de la Brasserie : une consultation de maîtrise d'œuvre se fera pour l'aménagement, la démolition de la maison « Munier » devrait avoir lieu prochainement, l'entreprise Xardel Démolition ayant été retenue.
- Eau tranche 3 : les travaux avancent bien. L'entreprise Poroli étant quasiment à la source Mangin.
- Chemin de la Torèle : l'entreprise Tisserand va intervenir prochainement pour la réfection du chemin
- Marquage au sol : la campagne est en cours.
- Déversoir Bois Beaudoin : l'entreprise Vuillemand a quasiment terminé les travaux commandés.

### **Marchés à Procédure Adaptée :**

- Poteaux incendie : Véolia a été retenu pour 11 648.00 € TTC.
- Aspirateur à feuilles : un aspirateur a été acheté pour 2 400.00 € TTC. La cage pour mettre sur le camion é a été réalisée par le service technique.
- Assurances : un audit a été commandé à la société Protectas pour 5 202.60 € TTC afin de respecter la législation en matière de marchés publics qui impose une mise en concurrence de l'ensemble des contrats.
- Columbarium : la consultation est en cours.

### **Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle**

- RAM : la Communauté de communes travaille sur la création de Relais d'Assistantes Maternelles. Ces relais sont des lieux d'accueil des assistantes maternelles, des parents et des enfants. Le but est de rompre l'isolement des assistantes maternelles, de disposer d'un animateur itinérant sur 2 pôles (Moselle et Vôge) qui

assurera des formations et répondra aux questions juridiques et pratiques. La CAF incitant à la création de tels relais, elle prendrait en charge 40% des coûts et un contrat enfance jeunesse prendrait 55% du reliquat.

- OPAH : le diagnostic étant terminé, le Conseil communautaire va devoir prochainement définir les actions à mettre en œuvre, cette opération programmée d'amélioration de l'habitat étant orientée économies d'énergie et réhabilitation des habitats très dégradés et insalubres.
- Commission environnement : fin novembre aura lieu la semaine de l'environnement. Un quiz a été élaboré à destination des enfants pour sensibiliser à la réduction des déchets. Nos écoles seront sollicitées pour y participer.
- Commission Tourisme : les étudiants de Gugnécourt vont se pencher sur 2 axes : programme pédagogique sur les sports de nature et valorisation des produits du terroir.

#### **Divers :**

- La Maison de retraite va bientôt accueillir un nouveau directeur.
- Assainissement non collectif : suite au Grenelle 2, dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, le compte-rendu du diagnostic assainissement sera obligatoire au même titre que les diagnostics plomb ou amiante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **Agenda**

- Concert des Grognards le 23 octobre à 20h
- Soirée échinococcose le 19 novembre
- Repas des Anciens le 27 novembre

Fait à Xertigny, le 20 octobre 2010

Le Maire,  
Véronique MARCOT